

Conformité au Règlement REACH

Nous certifions que nos produits sont conformes à ce jour au règlement REACH **1907/2006/CE**.

Notamment :

- ✓ En tant que producteur d'articles, notre entreprise n'a pas obligation d'enregistrement des substances. Cependant, nous nous assurons que nos fournisseurs ont ou auront enregistrés les substances pour lesquelles REACH est applicable.
- ✓ En tant que producteur d'articles, nous ne sommes pas tenus de rédiger des Fiches de Données de Sécurité.

Parmi ces articles, certains contiennent une substance candidate à l'autorisation (annexe XIV du règlement REACH) :

| Alliages concernés | Nom de la substance candidate | N° CAS | % m/m | Recommandation d'utilisation |
|--|-------------------------------|-----------|-------------------|--|
| AMA, BC, CED, CEM, DR, GV, LAF, LAM, LAP, LO, LOP, LS, LSN, ND1, ND2, ND3, ND4, P05, P08, PB1, PKR, PKM, SN2, TMS, BL1, BL2, BL5, BL8, BL9, H55, H74, H75, HM4, HM6, HR1, HR2, HR3, HR4, HR5, HR6, HR9 | plomb | 7439-92-1 | Entre 0.2 et 3.5% | <ul style="list-style-type: none"> → Utiliser des procédés limitant les émissions de fumées et poussières ou réaliser les opérations en enceinte fermée ou capter les émissions au plus près de leur source. → Maintenir les locaux de travail dans un bon état de propreté. → Respecter des règles d'hygiène strictes. |

Cette substance, utilisée dans sa forme massive, ne présente pas de danger d'exposition pour les hommes et pour l'environnement dans sa condition normale d'utilisation. Par ailleurs, la substance ayant déjà été enregistrée par d'autres fabricants et importateurs, nous sommes exempts de notification auprès de l'ECHA.

Responsable QSE
gse@m-lego.com

